



Chronologie du long déclin de l'Ours en France

XVII^e siècle

Disparition : L'Ours brun disparaît des Vosges.

Seconde moitié du XIX^e

Disparition : Disparition de l'Ours brun en Franche-Comté.

1880 :

Protection : Le 23 octobre 1880, Monsieur Timmery, inspecteur des Forêts de Die (26) répondait à une demande de battue : “ *La destruction des trois ou quatre ours qui nous restent encore dans la forêt de Romeyer et qui sont les derniers représentants d'une espèce inoffensive nous paraît être inopportune...et la battue demandée inutile* ”.

1914 :

Statut juridique : L'arrêté du 31 juillet 1914 indique que “ *sont considérés comme animaux malfaisants ou nuisibles : le Loup, le Sanglier, le Renard, le Blaireau, l'OURS, le Lapin.* ”

1932 :

Protection : En 1932 la Slovaquie ne comptait plus qu'une vingtaine d'ours. Grâce à la mise en place de mesures de protection dynamiques, l'effectif remonte à près de 200 en 1953, puis à 600 - 700 en 1997.

1937

Disparition : L'Ours brun disparaît des Alpes françaises. Il y aurait encore 150 à 200 ours dans les Pyrénées.

Réintroduction : La première tentative de réintroduction d'Ours brun est réalisée en Pologne où il avait complètement disparu.

1938

Réintroduction : Monsieur Clavé, Garde Général des Eaux et Forêts, concluait son article au sujet de l'Ours brun dans le Vercors : “ *Une réglementation appropriée pourrait prolonger l'existence de l'espèce par la protection des rares individus qui peuvent encore demeurer, mieux encore par l'introduction de sujets nouveaux* ”.

1947

Protection : Suppression des primes pour la destruction d'Ours en France.

1954

Effectif : Il resterait 70 ours dans les Pyrénées (50 pour le noyau occidental, 20 pour le noyau central).

Réserves : Marcel Couturier écrit : “ *Le rôle des réserves est capital pour la protection d'une espèce. En ce qui concerne l'Ours, elles ne seront jamais assez nombreuses et il serait souhaitable que chaque commune des Pyrénées, qui devrait être fière de posséder encore des Ours, mette annuellement à ban un secteur déterminer.* ” “ *il s'agit moins d'organiser cette chasse que de pratiquement la supprimer. On ne peut agir autrement quand une espèce est sur le point de disparaître. Il est de notre devoir de la maintenir le plus longtemps possible sur notre sol.* ”

1957

Protection : La chasse à l'Ours brun n'est plus autorisée. Les battues administratives perdurent.

1961

Disparition : Mort du dernier ours du Pays basque.

1962

Protection : Renouveau de la suspension de la chasse à l'Ours brun. La destruction comme animal nuisible reste possible.

1966

Réserves : En 1966 l'Espagne crée de grandes réserves de chasse très bien surveillées. Celle de " *Los Valles* " (28 765 ha) englobe la majeure partie de la zone à ours aragonaise.

1967

Protection : Création du Parc national des Pyrénées occidentales. Le tracé de ce parc évite " curieusement " les zones fréquentées par l'Ours brun. L'ambiguïté demeure sur le rôle de ce parc dans la protection des ours jusqu'au 25 avril 1980, date à laquelle le conseil scientifique du Parc National dénonce cette situation.

1970

Effectif : Il resterait 36 ours (30 pour le noyau occidental, 6 pour le noyau central).

1972

Protection : Interdiction totale de la chasse à l'Ours brun, y compris en battues administratives (JO du 15/02/73).

1973

Protection : Par décret du 5/10/73 l'Ours brun est classé espèce protégée en Espagne.

1975

Acceptation sociale : Création du FIEP (Fond d'Intervention Eco-Pastoral). Cette association met en place les premières mesures d'aide au pastoralisme, et d'animation auprès des scolaires des zones à ours.

1976

Protection : L'Office National de la Chasse passe une convention avec la Société Nationale de Protection de la Nature pour la réalisation d'une étude sur l'Ours brun (Camara/Dendaletche 1978), qui sera remise au Ministère de l'environnement en 1978.
Vote de la loi sur la protection de la nature.

De 1976 à 1995

Destruction 13 à 14 ours seront tués.

1979

Protection : La France ratifie la Convention de Berne.
L'Ours brun est classé espèce protégée au titre de la loi de 1976.

Acceptation sociale : Le FIEP verse les premières indemnités pour dédommager les bergers suite aux attaques d'ours.

1980

Protection : Après réunion du Comité scientifique du Parc National des Pyrénées (25 avril) et débats du Conseil d'Administration (10 juin), la Commission permanente du parc adopte le 20 juin une résolution estimant qu' " *une prise en charge nationale du problème de l'ours est indispensable pour que les moyens financiers, juridiques et techniques soient assurés pour l'action du programme d'action en faveur de l'ours* ". Il est demandé que " *le Parc national soit chargé du pilotage, sous l'autorité des Préfets concernés, de ce programme pour le noyau occidental en application d'un mandat explicite définissant la mission et les moyens* "

1981

Effectif : Il resterait 18 ours (14 pour le noyau occidental, 4 pour le noyau central).

Acceptation sociale : Le Ministère de l'environnement prend en charge les indemnités aux bergers.

Protection : Un nouveau rapport est rendu à la DPN le 12 janvier 1981.

Sanctions : A l'occasion du premier renouvellement du diplôme européen attribué au Parc National des Pyrénées, le Conseil de l'Europe attire l'attention des autorités françaises sur divers sujets de préoccupation dont :

- la nécessité pour les autorités locales propriétaires des terres de mieux prendre en compte la finalité biologique du parc,
- l'urgence de prendre des mesures strictes de protection pour la sauvegarde de l'ours en zone périphérique.

1982

Destruction : Le 10 janvier, au cours d'une battue au sanglier, un ours et son ourson sont abattus en vallée d'Ossau. Ils seront consommés par les "chasseurs". Cette nouvelle s'ébruite vite, elle sera à l'origine d'une très vive polémique.

Effectif : Il ne resterait plus que 4 ours en Pyrénées centrales.

Protection : 11 mai 1982. Entrevue à l'Elysée entre France Nature Environnement (Chr. Garnier et J-P. Le Duc) et H. Nallet, conseiller de F. Mitterrand pour l'environnement. Demande par FNE de l'élaboration et du lancement d'un plan national "Ours". FNE insiste sur la nécessité de maintenir la qualité des milieux à ours (problème des pistes forestières et des battues automnales au sanglier).

Acceptation sociale : Lors d'un déplacement en Ariège, le Président Mitterrand est interpellé à Foix par un manifestant agitant une pancarte où est écrit "Sauvons les ours des Pyrénées".
"Le président s'arrête, suspend d'un geste bref l'action du service d'ordre et engage le dialogue : "je suis de votre avis. Il faut sauver les ours et protéger l'espèce. On doit pouvoir le faire sans léser les agriculteurs..." (La Dépêche du midi. 30 septembre 1982.)

Protection : 22 octobre 1982. Conférence de presse FNE sur le programme de sauvegarde de l'Ours et moyens à mettre en œuvre :

- protection du milieu de vie de l'espèce (exploitation forestière, équipement routier)
- modifications dans la pratique de la chasse
- tourisme
- suppression des causes d'agressivité des bergers vis à vis de l'ours
- création de structures de protection adaptées
- information du public.

Echange de correspondances entre FNE, la Présidence de la République, le Premier ministre, et le Ministre de l'Environnement.

1983

Protection /

Acceptation sociale : Création du groupe Ours.

1984

Protection : Lancement du **Plan Ours** qui a pour objectif de faire remonter la population d'Ours à une **quarantaine** d'individus.

- Une cartographie au 1/50 000e est réalisée, distinguant trois types de zones à Ours : les zones d'alerte maximum (zones d'hibernation, de reproduction et d'élevage des jeunes), les zones d'alertes moyennes (zones d'alimentation), et les zones de surveillance (zones d'errance).
- Indemnisation et attribution d'aide aux bergers en zones à Ours (hélicoptage du matériel d'estive...)
- 17 000 ha de forêts en « one rouge » les coupes y sont étudiées au cas par cas. Le rachat des coupes qui ne peuvent être effectuées est pris en charge.
- Les pistes forestières font l'objet d'une surveillance accrue.
- Le développement de l'éco-tourisme est étudié.

Ce plan est piloté par 3 groupes locaux (Oloron St-Marie, St-Gaudens, St-Girons-Foix), composés de représentants des préfetures, de l'administration, d'élus locaux, de scientifiques, de représentants des associations de protection de la Nature, de chasseurs, de bergers et de forestiers. Un groupe administratif est basé à Toulouse, un

groupe informel (DPN, DERF, ONC, ONF) arrête les grandes orientations.
200 000 FF sont débloqués en 1984.

1985

Destruction : Demande par la commune de Cette-Eygun d'une modification des limites du Parc national des Pyrénées occidentales pour permettre un équipement touristique au col du Somport. Aménagements engagés puis stoppés à la suite d'un jugement du tribunal administratif de Pau (8 novembre 1988) confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat (10 avril 1990).

1986

Sanctions : Lors du renouvellement du diplôme européen, le Conseil de l'Europe, constatant le peu de cas fait de ses recommandations, informe la France que le renouvellement est assorti de conditions dont l'observation peut entraîner le retrait du diplôme :

- ne pas accepter en zone centrale du parc des aménagements ou activités contraires au règlement du diplôme, c'est à dire ne concourant pas à la sauvegarde de la vie sauvage. La nécessité d'une protection biologique aussi rigoureuse que possible est réaffirmée ;
- renoncer à de nouveaux aménagements qui perturberaient les milieux naturels de la zone centrale.

1987

Renforcement : Au cours du colloque de Seix (Ariège), le renforcement de population est évoqué pour la première fois en Pyrénées).

1988

Protection /

Acceptation sociale : Le 6/10/88 le Président de la République, François Mitterrand, inaugure l'exposition "d'Ours en Ours" organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle et le Groupe Ours avec le concours de La Maison de Valérie. Il déclare : " *En 1982, j'avais lancé un appel pour la sauvegarde de l'Ours ; et bien ! Je recommence !* " et " *A quoi servirait-il de protéger les ours si dans un même moment on détruit leur habitat ?* "

Protection /

Acceptation sociale : Le Premier Ministre, Michel Rocard, déclare à son tour " *Quand les européens plaident pour la sauvegarde de l'Eléphant d'Afrique, on est en droit de penser à la survie de l'Ours qui ne trouve plus les espaces naturels dont il a besoin* " (6 août 1988).

Protection : Le Plan ours est renforcé.

1989

Renforcement : Une étude sur le renforcement de population est commandée par le ministère de l'environnement.

Acceptation sociale : Création d'Artus, qui développera, dès 1993-1994, une campagne pour l'utilisation de chiens de protection par les bergers confrontés à des problèmes de prédation (lynx, ours, chiens errants, etc.). Artus sera à l'origine d'une cassette vidéo qui leur est destinée (1999).

Opposition : Création du Comité Intervaléen. Les élus des communes des vallées d'Aspe, d'Ossau et du Baretous décident de prendre en main l'ensemble des mesures liées à la protection de l'Ours.

Renforcement : Première opération de réintroduction en Autriche. Une Ourse d'origine croate sera lâchée après qu'un Ours se soit implanté naturellement, venu selon toute vraisemblance de Slovaquie. En 1992 une femelle d'origine slovène sera lâchée, puis un mâle en 1993.

1990

Réserves : 5 septembre, création des "réserves Lalonde". 6500 ha sur les 80 000 retenus par le plan Ours. A cette époque, les territoires ursins sont estimés à 139 000 ha pour le noyau occidental et 61 900 ha pour le noyau oriental. Aucun accord n'ayant pu être trouvé (les chasseurs et les élus locaux acceptaient seulement 2 700 ha), la création de ces réserves sera à l'origine d'une nouvelle polémique de très grande ampleur.

Effectif : Il resterait 10 Ours en France (9 pour le noyau occidental, un seul pour les Pyrénées centrales).

Opposition : Le syndicat du Haut-Ossau fait acte de défiance en traçant, sans autorisation, une piste forestière en plein cœur du Parc National.

Protection : Le Groupe Ours élabore un document titré : “ *Territoires protégés pour l’Ours des Pyrénées. Aucun pays n’a réussi la restauration de l’Ours brun sans territoire protégés* ”.

Acceptation sociale : Les orientations régionales forestières précisent que : « *Il faut inciter à la constitutions de réserves biologiques.[...] La présence d’une population d’Ours Bruns constitue un objectif national et européen [...] qui pourrait se caractériser par une population de 50 à 70 ours sur l’ensemble de la chaîne.* »

1991

Acceptation sociale : Création de l’ADET (Association pour le développement économique et touristique des Pyrénées centrales). Quatre communes se regroupent autour du thème de la sauvegarde et de la valorisation de l’image l’Ours brun : Melles, Boutx, Arlos et Fos.

Sanctions : Le Parc des Pyrénées se voit retirer son diplôme européen, les recommandations du Conseil de l’Europe de 1981 et 1986 n’ayant pas été respectées.

Polémique : Les frasques d’un Ours familial amplifient l’opposition à l’animal. Les tentatives de captures échouent. L’année suivante cet Ours reprend un comportement “ normal ”.

1992

Protection : Adoption de la Directive Habitat par le Conseil des ministres européen.

Tunnel/Polémique : Le Tribunal Administratif de Pau s’oppose à la poursuite des travaux du tunnel du Somport.

Acceptation sociale : Création de l’IPHB (Institut Patrimonial du Haut Béarn) qui doit, d’après son président, Jean Lassale “ *ouvrir des perspectives nouvelles et encourageantes de gestion patrimoniale en bien commun* ” (17 septembre 1992). D’après son instigateur, Henri Ollagnon, cet organisme pourrait permettre de recouvrer d’ici 25 ans, une population de **70 à 90 Ours !**

Renforcement : Etude financée par Artus sur la faisabilité d’un renforcement de population d’Ours brun dans les Pyrénées centrales. Cette étude et les travaux suivants pilotés par Artus conduiront aux premiers lâchers (1996-1997). Artus prendra en charge le choix du pays de provenance des ours, leur capture et leur transport jusqu’aux Pyrénées.

1993

Réserves : Le 9 octobre le ministre de l’Environnement, Michel Barnier, met fin aux “ réserves Lalonde ”. Il annonce la mise à l’étude d’un nouveau plan de protection de l’Ours.

Acceptation sociale /

Renforcement : L’ADET et le ministre de l’environnement Michel Barnier signent la charte relative au développement local et au renforcement de la population d’Ours.

Renforcement : Le ministre de l’Environnement, Michel Barnier déclare au journal “ Libération ” : “ *Nous allons réintroduire une quarantaine d’Ours dans les prochains mois* ” (16 août 1993).

Protection /

Acceptation sociale : Le programme LIFE franco-espagnol “ Conservation des vertébrés menacés dans les Pyrénées ” est accepté par la Commission Européenne.

1994

Destruction : Un ours est abattu en vallée d’Aspe dans le périmètre de l’une des anciennes “ réserves Lalonde ” abandonnées l’année précédente.

Renforcement : Développement des études pour le renforcement en Pyrénées centrales.

Acceptation sociale : La charte de développement des vallées béarnaises est signée entre l’IPHB et le Ministère de l’Environnement le 31 janvier 1994. **73 MF** seront débloqués sur 5 ans.

1995

Effectif : Il ne resterait plus que 5 Ours en France. Il n’y a plus d’indices de présence dans les Pyrénées Centrales.

Acceptation sociale : Création du fromage “ Pé Descaous ” afin de valoriser la production des éleveurs et bergers qui cohabitent avec l’Ours.

1996

Renforcement : Deux ourses sont lâchées en Pyrénées centrales.

Acceptation sociale : Deux nouvelles communes rejoignent l’ADET (Arbas et Fougaron).

Protection / acceptation

sociale : Le programme LIFE “ Conservation des grands carnivores en Europe ” finance le renforcement et le suivi des ours en Pyrénées centrales (19 novembre 1996). Ce programme LIFE fait suite au précédent programme : “ Vertébrés menacés des Pyrénées ”.

1997

Renforcement : Un ours est lâché en Pyrénées centrales.

Les ourses introduites en 1996 se reproduisent (3 jeunes pour Melba, 2 pour Ziva); la population d’Ours brun en France passe à 13 ou 14 en début d’année (8 dont 5 oursons en Pyrénées centrales, 5 ou 6 en Béarn) puis redescend à 11 ou 12 en septembre (6 dont 4 oursons en Pyrénées centrales et 5 ou 6 en Béarn) suite à la disparition d’oursons puis au tir et à la mort de Melba lors d’une partie de chasse.

Effectif :

Acceptation sociale : Création d’une équipe de bergers itinérants et d’un poste de coordonnateur “ chien de protection ”

La commune de Sengouagnet rejoint l’ADET.

1999

Acceptation sociale : L’ADET met en place, par le biais du FEOGA, un programme de valorisation des productions locales respectueuses de l’environnement.

22 juillet 1999 : création de l’ACP (Association pour la Cohabitation Pastorale) par des bergers et éleveurs.

Tunnel/ Polémique : Nouvelle annulation, par le Conseil d’Etat, de la déclaration d’Utilité publique d’un tronçon routier d’accès au tunnel du Somport.

Renforcement : En Italie, un mâle et une femelle slovènes sont relâchés dans le Trentin où subsistent trois ours issus de la population autochtone. D’autres lâchers (10 ours) suivront en 2001 et 2002. La première reproduction (deux oursons) a été observée au printemps 2002.

2000

Polémique : Au cours de la discussion sur la Loi chasse, Augustin Bonrepaux, député de l’Ariège, présente un amendement ayant pour but la capture des Ours réintroduits.

Acceptation sociale : En réaction à l’amendement Bonrepaux, les associations pyrénéennes rassemblent 84 000 signatures en faveur du maintien des Ours.

Le 27 mai “ la marche pour l’Ours ” regroupe plus de 1 000 personnes qui défilent à St-Gaudens contre l’amendement Bonrepaux.

Le 20 juillet 2000, le Conseil Constitutionnel censure l’amendement Bonrepaux.

Acceptation sociale : Les associations pyrénéennes se regroupent autour de la coordination associative CAP Ours.

2001

Effectif : La jonction entre les ours du Béarn et les ours des Pyrénées centrales est réalisée. Néré (né de l’ourse Ziva lâchée à Melles en 1996) s’est installé en vallée d’Ossau.

Acceptation sociale : Crise au sein de l’IPHB. Le président Jean Lassalle démissionne. C’est l’échec de cette institution.

Protection : La Commission Européenne refuse le versement de 4,8 MF du LIFE “ Grande Faune Pyrénéenne ” en raison des désignations très nettement insuffisantes de sites Natura 2000 pour l’Ours.

Acceptation sociale : Réactivation de l’Association pour la Cohabitation Pastorale (ACP).

Opposition : Des manifestations “ anti Ours ” ne regroupent pas plus de 200 personnes.

2002

Acceptation sociale : 8 octobre 2002. La ministre de l’Ecologie et du Développement durable, Roselyne Bachelot-Narquin, déclare au Sénat : “ *L’extinction des ours me semble programmée dans le massif pyrénéen, côté français. C’est inévitable ! Il n’y a plus que quelques*

individus et on peut dire que la réintroduction des ours slovènes, qui est une opération qui apparaît comme positive sur le plan technique et scientifique, se heurte à des réticences que vous avez très bien soulignées sur le plan local, de la part des élus et des socio-professionnels, ce que je comprends très bien.

Je souhaite travailler dans la concertation et la transparence, afin d'aboutir si possible à la réconciliation autour de la présence de l'ours.

Veut-on supprimer l'ours totalement ? C'est la question. On peut être sur cette ligne. Etant donné la faiblesse de la population des ursidés, on n'est pas devant une prolifération mais plutôt devant une raréfaction avérée de l'ours dans les Pyrénées.

*Au-delà de la mise en place de structures de concertation, j'ai demandé au préfet de région de me faire des propositions constructives dans les jours qui viennent pour essayer de **réconcilier les parties autour d'une présence minimale de l'ours**, que je ne garantis d'ailleurs pas du tout. C'est plutôt ce qui nous guette. La question sera peut-être alors réglée de la façon la plus catastrophique possible ”.*

Acceptation sociale : La commune de Burgalays (31) rejoint l'ADET.

Plusieurs dizaines d'éleveurs et bergers sont adhérents de l'ACP, qui se prononce pour un renforcement de la population ursine.

Plus d'une centaine de professionnels du pays de l'Ours soutiennent le renforcement de la population d'Ours.

2003

Acceptation sociale : Les 17 et 18 janvier, les premières rencontres nationales de l'éco-pastoralisme rassemblent protecteurs de Nature, bergers et éleveurs des Pyrénées, des Alpes et du Jura, autour de la cohabitation du pastoralisme et des grands prédateurs.

Le 20 janvier, l'ADET et le WWF publient un sondage (IFOP) indiquant que 58% des habitants des Pyrénées sont favorables à une suite du renforcement de la population ursine. (70% des pyrénéens de moins de 35 ans).

Acceptation sociale / Protection : Le 12 février, France Nature Environnement remet à la ministre de l'écologie, Roselyne Bachelot-Narquin, le “Manifeste pour la préservation de l'Ours brun en France ”.

Le 1^{er} décembre, la ministre de l'écologie annonce que “ *la pause dans l'opération de réintroduction dans les Pyrénées centrales doit être maintenue* ” (JO du 1^{er} décembre 2003, page 9192).

Disparition : Papillon, le vieil ours béarnais n'a pas donné signe de vie depuis l'automne 2002.

2004

Disparition : le 28 janvier, à l'occasion du débat parlementaire sur la loi « affaires rurales », R. Bachelot-Narquin annonce que “ *la réintroduction de nouveaux ours n'est pas à l'ordre du jour* ”.

Destruction : Mai 2004 : deux battues à l'ours sont organisées en Ariège, en complète illégalité, mais avec la participation du président du Conseil Général et député A. Bonrepaux.

Effectif : 3 oursons sont repérés en Ariège et Haute-Garonne.

Destruction : Juillet : mort accidentelle d'un ourson en Ariège ; mort de Papillon, âgé d'environ 30 ans et l'un des tout derniers ours de souche pyrénéenne. L'autopsie montre qu'il avait reçu plusieurs gerbes de plombs quelques années avant sa mort.

1^{er} novembre : Cannelle, dernière ourse de souche pyrénéenne, âgée d'une quinzaine d'années, est abattue par un chasseur lors d'une battue au sanglier. Son ourson, probablement issue d'un male d'origine slovène (Néré), est sauf, mais orphelin.

Cet acte apparaît comme une ultime conséquence du retrait, en 1993, du statut de protection pour les « zones à ours ».

Acceptation sociale : La Confédération Paysanne du Béarn dénonce la mort « accidentelle » de Cannelle et se prononce pour un programme de renforcement de la population d'Ours.

2005

Renforcement : Le 13 janvier 2005, Serge Lepeltier, ministre de l'écologie, annonce que la population d'ours serait renforcée, avec pour objectif le doublement de population à l'horizon 2008. Les premiers lâchers sont annoncés pour le printemps 2005.

Acceptation sociale : Pays de l'Ours ADET fait faire un nouveau sondage par l'IFOP (Février 2005) : 77% des habitants de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées sont

favorables à une opération de renforcement de la population d'ours.

Renforcement : Les opérations de renforcement prévues au printemps sont reportées à l'automne. Nelly Olin, ministre de l'écologie, reporte les opérations de renforcement au printemps suivant, et entretient l'incertitude sur le nombre d'ours qui seront lâchés.

Polémique : Les opposants à la réintroduction de l'Ours ont tout loisir de s'organiser pour combattre le projet de renforcement. Parmi ces opposants, l'ASPAP (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées) est bénéficiaire de subventions conséquentes de la part du Conseil Général de l'Ariège.

Jean Lassalle, président de l'IPHB, qui perçoit depuis 1996 des subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et de l'Europe pour protéger l'ours, et qui - par 2 fois - s'est engagé à lâcher des ours dans le Haut Béarn, refuse une nouvelle fois toute idée de renforcement. L'IPHB continue à toucher ses subventions.

2006

Renoncement : Le 13 mars 2006, Nelly Olin, ministre de l'écologie, annonce que 5 ours (1 mâle et 4 femelles) seront relâchés, et pas un de plus. Ces lâchers ne seront pas effectués dans les Pyrénées-Atlantiques (qui n'abritent plus que 4 mâles), ni dans l'Ariège (département abritant une population consanguine issue des lâchers de 1996/97), mais dans les Hautes-Pyrénées et en Haute Garonne.

Vandalisme : Les opposants à l'ours continuent les actes violents : au cours de la nuit du 9 au 10 février 2006, ils saccagent les locaux de l'équipe ours de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le 1^{er} avril, ils saccagent le village d'Arbas, qui doit être le premier à accueillir une nouvelle ourse.

Renforcement/

Polémique : Trop médiatisée, la première opération de renforcement est perturbée par les opposants à l'ours. L'opération n'a finalement pas lieu à Arbas comme prévu, mais à Burgalays, le 25 avril 2006. Palouma y est relâchée, de nuit et dans la discrétion.

Echoué par le fiasco d'Arbas, le ministère de l'écologie organise dans la discrétion l'arrivée de Franska à Bagnères-de-Bigorre, le 28 avril 2006.

9 mai : le Conseil d'Etat rejette la demande de suspension de la décision ministérielle d'introduction de cinq ours slovènes dans les Pyrénées, demande dont il avait été saisi par des syndicats d'éleveurs, des collectivités territoriales et des associations tous opposés à l'opération.